

CONSEIL REGIONAL
13, 14 et 15 décembre 2023
DELIBERATION

Protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 novembre 2023, s'est réuni les 13 décembre 2023 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (sauf de 14h à 17h45), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (jusqu'à 18h), Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (sauf de 14h à 17h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (sauf de 14h à 16h25), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h30), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORE, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 12h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 18h), Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (jusqu'à 18h45), Monsieur Gilles PENNELLE (jusqu'à 18h), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 12h20), Madame Christine PRIGENT, Monsieur Michaël QUERNEZ (jusqu'à 18h10), Monsieur Guillaume ROBIC, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (à partir de 14h), Monsieur Christian TROADEC, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 14h et jusqu'à 17h45), Monsieur Olivier DAVID (pouvoir donné à Madame Béatrice MACÉ à partir de 14h et jusqu'à 17h30), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Monsieur Loïc LE HIR à partir de 14h et jusqu'à 16h25), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER à partir de 17h30), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 14h), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 18h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 14h), Monsieur Michaël QUERNEZ (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS à partir de 18h10), Madame Claudia

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de ses réunions des 4 et 5 décembre 2023 ;

Vu les échanges en commission « Formation, orientation et langues de Bretagne » réunie le 6 décembre 2023 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 18h29 ;

DÉCIDE

Les groupes « Écologistes », « Breizh a-gleiz » et « Hissons haut la Bretagne » s'abstiennent.

Le groupe « Les Écologistes de Bretagne » vote contre.

- **d'APPROUVER le Protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi » joint en annexe.**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Côtes
d'Armor**
le Département



pôle emploi

Protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en Bretagne

Protocole d'expérimentation

« Réseau pour l'emploi »

en Bretagne

Entre

L'Etat

Représenté par Philippe GUSTIN, Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille et Vilaine

La Région Bretagne

Représentée par Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional

Le Département des Côtes d'Armor

Représenté par Christian COAIL, Président du Conseil départemental

Et

Pôle emploi,

Représenté par Frédéric SEVIGNON, Directeur régional de Pôle emploi Bretagne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU l'ensemble des décisions budgétaires du Conseil régional de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour

VU la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales et son volet Contrat régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles adoptés le 7 avril 2023

VU la convention de partenariat entre la Région Bretagne et Pôle emploi Bretagne signée le 18 novembre 2022

Contexte

Le contexte socio-économique : un territoire proche du plein emploi

La Bretagne est une région attractive dont la population active demeure en croissance : + 5 000 actifs prévus par an en moyenne entre 2016 et 2040. L'économie bretonne, qui avait connu une baisse des emplois entre 2011 et 2014, en recrée depuis 2015. L'emploi salarié progresse de 7,6% par rapport à 2019. Le tissu d'entreprises est essentiellement composé de TPE et PME : 96 % des entreprises ont moins de 10 salariés ; 5 % entre 10 et 250 salariés.

Grace à ses orientations sectorielles notamment dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'économie bretonne s'est montrée particulièrement résiliente après la crise sanitaire. En revanche, les modèles économiques de ces activités sont fortement impactés par les crises diverses (énergétiques, environnementales...). De même les difficultés dans le secteur de la construction impactent négativement l'activité et l'emploi

Aussi, si le taux de chômage breton est de 5,8 % au 2ème trimestre 2023 demeure en deçà de son niveau d'avant crise, la Bretagne figurant toujours parmi les régions les mieux situées de France, le nombre de demandeurs d'emploi (en catégories A, B et C) , en constante diminution depuis 3 ans, repart à la hausse au 3eme trimestre 2023 à 117 660 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et 243 100 en catégorie A, B ou C.

Pour autant les difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs d'activité persistent : dans l'enquête BMO de Pôle emploi, la part des projets de recrutements pour lesquels les employeurs anticipent des difficultés en 2023 s'établit à 64,2% (enquête réalisée en octobre 2022), avec des pointes à 73% dans les IAA et 82% dans le BTP

Malgré l'attractivité de l'emploi, les entrées en formation des demandeurs d'emploi progressent de 2,2% par rapport à 2021, soit plus de 45 000 entrées (tout financement public confondu). 80% de ces entrées concernent des publics dits prioritaires¹.

Le contexte institutionnel : Un territoire déjà dans une dynamique de coopération des acteurs.

L'expérimentation de la mise en œuvre des principes du « Réseau pour l'emploi » en Bretagne repose sur une dynamique déjà bien engagée au sein du **Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle** (CREFOP) et en lien avec les collectivités locales bretonnes en charge des politiques publiques d'insertion et de développement économique.

Partie intégrante de la **Stratégie régionale des transitions économiques et sociales** (SRTEs), adoptée en avril 2023, le **Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles** (CPRDFOP) traduit les engagements partagés entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux autour de 3 orientations principales :

¹ : Niveau de qualification infra bac, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 30 ans, 50 ans et +, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, personnes issues des quartiers politique de la ville, personnes issues des zones de revitalisation rurale.

1. Conforter la cohésion, l'inclusion sociale et l'égalité femmes-hommes, comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel : Assurer à chacun.e un parcours éclairé, personnalisé et sécurisé vers et dans l'emploi
2. Conforter la base productive bretonne alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté : Adapter les compétences pour une économie bretonne productive au rendez-vous des transitions
3. Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonne : Anticiper, informer et adapter les formations pour relever le défi des transitions écologique, énergétique et environnementale

8 grands chantiers déclinent opérationnellement ces orientations qui feront l'objet d'un suivi dans le cadre du CREFOP. Certains d'entre eux sont en prise directe avec les recommandations issues de la concertation nationale sur « Réseau pour l'emploi » et pourront guider la mise en œuvre concrète d'actions en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Au cours de ces 3 dernières années, l'Etat, la Région, les Départements et les deux Métropoles, en association avec Pôle emploi, ont expérimenté le **Service public de l'insertion et de l'emploi** (SPIE) en recherchant particulièrement à améliorer :

- Le repérage des publics les plus éloignés de l'emploi et leur suivi de parcours
- L'accompagnement de ces publics
- Le fonctionnement de la gouvernance locale emploi-formation-insertion

Cette expérimentation a permis un travail collaboratif resserré entre les parties prenantes et construit un socle de valeurs partagées autour des enjeux d'accompagnement des publics les éloignés de l'emploi et des entreprises.

La Région et les 61 EPCI articulent leur politique publique en faveur du développement économique à travers des conventions, renouvelés en juillet 2023, et prévoyant de renforcer le **service public de l'accompagnement des entreprises**, notamment sur le champ des besoins en compétences, et à travers une coordination des acteurs locaux du développement économique.

La Région Bretagne et Pôle emploi ont conclu **une convention de partenariat** en 2022 portant sur l'articulation des achats de formation, l'accompagnement et la sécurisation des demandeurs d'emploi, le développement d'une approche commune en faveur des entreprises... Le partenariat est facilité par une ingénierie de proximité entre les services de la Région et les agences de Pôle emploi depuis plusieurs années.

La contractualisation du **Pacte régional d'investissement dans les compétences** a amené, depuis 2019, à un partage entre l'Etat et la Région, des orientations prioritaires en matière de formation des demandeurs d'emploi (publics prioritaires, métiers d'avenir visés dans le plan de relance, métiers en tension), et à la mise en place d'un pilotage commun dans le cadre d'un comité ad hoc auquel sont associés les membres du SPE. Le Pacte régional a notamment favorisé la mise en œuvre d'actions de formation adaptées en faveur des publics éloignés de l'emploi et a agi pour une meilleure implication des entreprises au processus de recrutement des personnes formées.

Enfin, le constat partagé de la nécessité de mieux articuler les interventions des principaux acteurs en matière d'emploi et de formation professionnelle, résultant notamment de la mise en place en 2019-2020 des 11 opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, avec des compétences importantes et parfois nouvelles a amené à mettre en place un comité opérationnel associant l'Etat, la Région Bretagne, Pôle emploi et les OPCO doté d'un plan d'action partagé portant sur le partage d'informations, la définition et la mise en œuvre d'actions prioritaires communes, et l'articulation des outils et leviers à la main de chacune des parties.

L'ambition de l'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en Bretagne :

Pour relever le défi du plein emploi sur le territoire régional, l'Etat et la Région, associant les partenaires sociaux, les Départements et les Métropoles avec le concours opérationnel de Pôle emploi, ont décidé d'aller encore plus loin dans leur mobilisation et dans leur coopération. Ensemble, ils veilleront d'ailleurs à entraîner dans cette dynamique l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi, futur « Réseau pour l'emploi ».

Le projet « Réseau pour l'emploi », qui vise à mettre en commun les forces de l'Etat, des collectivités locales et des opérateurs pour mieux accompagner les actifs (dont les demandeurs d'emploi) et les entreprises vers l'emploi, est l'occasion de donner corps à cette ambition partagée.

C'est dans cette perspective que l'Etat et la Région, en lien avec les partenaires sociaux et les collectivités locales, décident de mobiliser à leurs côtés le concours de Pôle Emploi pour expérimenter et rendre opérationnelle dès le deuxième semestre 2023, au service des entreprises et les actifs (dont les demandeurs d'emploi) de la région, une partie des mesures qui seront applicables à l'échelle nationale lors du déploiement du « Réseau pour l'emploi » à partir de 2024.

L'expérimentation régionale recherchera particulièrement à s'articuler avec celle menée sur le territoire de Redon et des vallons de Vilaine, portée par le Département de l'Ille et Vilaine, l'Etat et Pôle emploi, relative à l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA.

Le déploiement de l'expérimentation impliquera l'ensemble des Départements et Métropoles dans l'esprit de la dynamique du Service public de l'insertion et de l'emploi. Elle s'inscrira également dans la perspective de préparation des Pactes de solidarité prévus entre l'Etat et ces collectivités locales. Le Département des Côtes d'Armor et les Métropoles seront particulièrement engagés à conduire des actions expérimentales.

Fort de la dynamique déjà en œuvre, la région Bretagne souhaite expérimenter ou renforcer certaines actions en lien avec les recommandations issues de la concertation nationale France Travail devenu « Réseau pour l'emploi » à l'issue du vote de la loi :

1. En proposant des parcours de formation encore plus adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et aux attentes des entreprises
2. En facilitant le recrutement des entreprises à l'aide d'une offre de services plus accessible
3. En poursuivant l'amélioration du fonctionnement des gouvernances territoriales emploi-formation-insertion actuellement en cours d'évolution

Le présent protocole établit donc les engagements réciproques de l'Etat et de la Région, associant les Départements et les Métropoles ainsi que les partenaires sociaux, et impliquant opérationnellement Pôle emploi dans sa mise en œuvre.

Ces engagements s'inscrivent dans le plein respect des compétences actuelles des signataires en matière d'emploi, de formation, d'insertion et d'orientation. Ils seront pilotés et suivis dans le cadre de la gouvernance du CREFOP, selon des modalités précisées dans la dernière section de ce protocole.

Chaque engagement fait l'objet d'une ou plusieurs fiches actions détaillées qui précisent le champ de l'expérimentation visée, ses indicateurs de suivi, les parties prenantes et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Elles participent à l'établissement de l'évaluation de l'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en Bretagne.

Ces fiches actions ont vocation à faciliter la mise en œuvre des engagements et constituent des outils méthodologiques au service des acteurs.

1. Proposer des parcours de formation plus adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises

En 2022, 18,1% des personnes en recherche d'emploi en Bretagne ont accédé à la formation professionnelle contre 16% en 2018 avant la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Si leur part augmente sensiblement par rapport aux autres publics, les publics « fragiles », souvent en cumul de « fragilités », accèdent peu aux parcours d'insertion professionnelle proposés par les financeurs. On constate par exemple qu'à la fin de l'année 2022 :

- Seulement 7,9% des demandeurs d'emploi de longue durée accèdent à la formation alors qu'ils représentent 45% de la demande d'emploi (A, B, C)
- Seulement 9% des bénéficiaires du RSA accèdent à la formation alors qu'ils représentent 26% de la demande d'emploi (A, B, C)
- Seulement 9,9% des 50 ans et plus accèdent à la formation alors qu'ils représentent 27% de la demande d'emploi (A, B, C)

Plus généralement, certains publics ne recourent pas (assez) à la formation par peur de l'échec ou bien pour des raisons d'accessibilité matérielle : jeunes sans qualification, familles monoparentales, personnes en situation de handicap...

Aussi, la Région, compétente en matière de formation des demandeurs d'emploi, l'Etat, en association avec les collectivités locales compétentes en matière d'insertion professionnelle (Départements et Métropoles) et avec l'appui de Pôle emploi s'engagent à expérimenter plusieurs actions afin d'augmenter le taux d'accès à la formation des publics « fragiles ».

Engagement #1 : Amplifier les initiatives en matière « d’aller vers les publics »

En prenant appui sur le recensement et le partage des initiatives déjà menées dans le cadre du déploiement du Plan d’investissement dans les compétences en Bretagne, il s’agira d’amplifier toutes les modalités « d’aller vers » les publics les plus éloignées de l’emploi ou exposées à des ruptures de parcours.

A titre d’exemple, il conviendra de poursuivre les actions menées par les « tiers-lieux apprenants » favorisant l’intérêt pour la formation aux personnes et les aidant à amorcer un parcours de formation professionnelle.

Les actions de contact direct vers les personnes menées dans certains quartiers politique de la ville, à l’instar de ce qui est mis en œuvre à Saint-Brieuc, devront être également déployées ailleurs en Bretagne y compris dans les territoires ruraux. Outre ces actions dites de maraudage, des événements « hors les murs » doivent également s’inscrire dans le plan d’actions à décliner sur les territoires.

Enfin de nouvelles modalités numériques (accrochage via les réseaux sociaux, outillage dématérialisé à l’attention des professionnels...) renforceront un meilleur repérage et amorçage des parcours des personnes non encore accompagnées par le « Réseau pour l’emploi » au premier rang desquels Pôle emploi.

Une fiche action est consacrée à cet engagement notamment axée sur le diagnostic des initiatives en cours, leur mode de diffusion et leur déploiement.

Engagement #2 : Amplifier les parcours « adaptés » en direction des personnes éloignées de l’emploi

En lien avec les actions « expérimentales » menées dans le cadre du Pacte régional d’investissement dans les compétences en lien avec les Départements, les Métropoles et Pôle emploi, le développement de parcours « sans couture » propres à des secteurs d’activité en difficulté de recrutement seront proposés aux personnes les plus éloignées de l’emploi. Il s’agit d’un chantier d’ores et déjà identifié dans le cadre du CPRDFOP adopté en 2023.

Une approche sectorielle et territoriale :

A l’instar de ce qui a déjà été entrepris dans les secteurs de l’aide à domicile impliquant les employeurs, de nouveaux parcours seront expérimentés notamment dans les secteurs de l’industrie et de la petite enfance, qui connaissent de très fortes tensions de main d’œuvre. Ces actions se déploieront en priorité a minima sur les territoires² expérimentant actuellement la gouvernance Commissions territoriales emploi formation insertion (CTEFI) qui, au regard d’un diagnostic partagé, pourront tester cette approche sur d’autres secteurs d’activité.

Il s’agit de proposer des parcours intégrant potentiellement la découverte d’un secteur d’activité et ses métiers, des blocs de formation adaptés (certification aux compétences socles, savoir être

² Brest, Redon – vallons de Vilaine, Saint-Brieuc et Vannes - Auray

professionnels), un accompagnement social (mobilité, logement, garde d'enfants...) et un accès facilité à l'emploi local grâce à l'implication des entreprises concernées (alternance, tutorat).

Ces actions concernent en priorité les personnes peu engagées aujourd'hui dans un parcours d'insertion (demandeurs d'emploi de longue durée, personnes de + de 50 ans, bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification...).

Cela implique d'une part de sensibiliser et/ou d'acculturer des acteurs de l'accompagnement pour une meilleure compréhension des opportunités de formation, et d'autre part, une plus grande appropriation des conditions de réussite et des aides annexes afin de garantir un parcours de formation sans rupture.

En complément, des actions cibleront d'autres publics « prioritaires » :

Ainsi, **les personnes en situation de handicap** accèdent plus facilement à la formation dite de « remobilisation » (11% des demandeurs d'emploi en formation) mais moins aux formations qualifiantes (9% des demandeurs d'emploi en formation qualifiante) ou pour le moins leur accès reste concentré au secteur tertiaire. Avec l'association de l'AGEFIPH et des partenaires du Plan régional de formation des personnes en situation de handicap (PRFPH), de nouveaux parcours de formation professionnalisant seront proposés aux personnes concernées. Des actions expérimentales seront entreprises sur des territoires souhaitant s'engager dans ce type de démarche et notamment dans des champs sectoriels spécifiques incluant ainsi les entreprises (ou leur représentant) au processus expérimenté conformément aux orientations récentes de la Commission National du Handicap (CNH).

Si **les salarié.e.s en IAE** poursuivent majoritairement des formations d'adaptation à leur poste de travail, ils.elles accèdent peu aux dispositifs de droit commun pendant leur parcours d'insertion. Il convient donc de renforcer la promotion de ces dispositifs auprès des structures de l'IAE et de mettre en œuvre des modalités d'accès plus efficace. Outre des actions de communication, des animations territoriales seront proposées par la Région, l'Etat, Pôle emploi en lien avec les structures de l'IAE et les OPCO.

Les demandeurs d'emploi de longue à très longue durée restent surreprésentés dans la demande d'emploi. En fonction de leur projet de retour à l'emploi, des actions de formation qualifiante leur seront proposées de façon ciblée à l'aide des dispositifs individualisés ou collectifs mis en œuvre par la Région et Pôle emploi.

Le renforcement des outils d'accompagnement :

La mise en place de ces parcours de formation sera aussi l'occasion d'améliorer la performance des outils dédiés au suivi des personnes :

- Approfondissement des diagnostics des besoins en compétences des personnes afin de définir et mettre en œuvre un parcours individualisé de formation
- Renforcement de la visibilité de la programmation des formations proposées
- Systématisation de l'observation des sorties de parcours

Une fiche action précise les modalités de mise en œuvre de cet engagement ambitieux. Elle se reporte aux précisions déjà apportées dans le cadre du chantier n°6 du CPRDFOP. Elle est complétée par une fiche dédiée au renforcement des outils d'accompagnement.

Engagement #3 : Amplifier l'acquisition des compétences socles

Dans le cadre du protocole régional Réseau pour l'emploi, la Région propose de rénover son dispositif PREPA clés en 2024 en accentuant l'association des différentes parties prenantes : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, les Départements et Métropoles ainsi que les différents acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Le futur dispositif devra, notamment, mieux préparer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi grâce à l'acquisition des compétences socles propres aux besoins exprimés par les entreprises.

Il devra également s'adapter le plus possible aux besoins des personnes en fonction des diagnostics établis par les différents acteurs en contact avec les publics.

Au-delà de sa construction coopérative, la mise en œuvre du prochain dispositif fera l'objet d'une animation territoriale impliquant les acteurs concernés.

Une fiche action précise les modalités de mise en œuvre de cet engagement dont les travaux pourront démarrer dès octobre 2023 et dans la perspective du démarrage de la nouvelle prestation avant l'été 2024.

Engagement #4 : Simplifier et accentuer les formations préalables aux recrutements

Mieux répondre aux besoins en compétences des secteurs et des métiers en tension dans la région est une priorité fondamentale des signataires du présent protocole.

Plusieurs dispositifs de formation sont proposés actuellement pour favoriser le recrutement de personnes qualifiées et correspond à ces besoins. Ils contribuent fortement à préparer les demandeurs d'emploi aux attentes des recruteurs. Leur accessibilité reste néanmoins difficile pour les entreprises notamment du fait de leur diversité et de leur ingénierie.

La Région, l'Etat, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, conviennent de simplifier ces différents dispositifs et de les renforcer dans le cadre du protocole d'expérimentation.

Il s'agira d'expérimenter un **dispositif de formation territorialisé rénové** pour favoriser les recrutements et donc plus accessible aux employeurs.

Ainsi, la Région s'engage à faire évoluer le dispositif actuel « actions territoriales QUALIF Emploi » en simplifiant son ingénierie et ses modalités de financement en concertation avec Pôle emploi et les OPCO dans le cadre de l'évolution souhaitée des actions de préparation opérationnelles à l'emploi (POE).

Une fiche action détaille les modalités de mise en œuvre de cet engagement en s'appuyant notamment de l'émergence des « task force entreprises » précisées dans la seconde partie du protocole.

2. Faciliter le recrutement des entreprises

Parmi les 86 000 entreprises présentes sur le territoire de la Bretagne, 71 % d'entre elles ont moins de 10 salariés. Ces dernières ont des services RH très limités. Le potentiel d'appui au recrutement de ces entreprises, et donc de création d'emplois, est un élément majeur à prendre en compte.

De fait, face aux difficultés de recrutement croissantes des entreprises de la région, notamment dans les secteurs en tension et pour les PME/TPE, les aider à recruter rapidement et durablement les talents dont elles ont besoin est une priorité fondamentale pour les signataires.

C'est pourquoi ces derniers s'engagent, au-delà des actions déjà initiées ces dernières années, à prendre de nouvelles initiatives pour améliorer le service aux entreprises en Bretagne en référence au chantier n°7 du volet « développement économique » de la SRTES.

Ces nouveaux engagements répondent à 5 priorités fortes :

1. Mieux connaître et répondre aux besoins de recrutement
2. Evoluer vers une réponse coordonnée aux besoins des entreprises
3. Améliorer les parcours d'accompagnement des entreprises et leur proposer une ingénierie de recrutement simple, efficace et adaptée à leur situation
4. Favoriser l'attractivité des secteurs d'activité et le développement économique de la région
5. Renforcer l'engagement des entreprises

Les parties prenantes s'accordent à prioriser comme action expérimentale la mise en place d'une « task force entreprise » à l'échelle territoriale : les CTEFI en cours d'expérimentation - *et notamment celle de Redon – Vallon de Vilaine où sont actuellement testées de nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires du RSA*, les Métropoles et les autres EPCI souhaitant s'engager dans cette dynamique.

Ces « task force » prendront appui sur les 5 priorités déclinées en engagements et en fiches action. Elles définiront un plan d'actions adaptés aux enjeux rencontrés localement.

Elles réuniront les principaux acteurs économiques/emploi/formation en lien avec les entreprises dans l'exercice de leur mission. Elle a pour objectif principal une meilleure coordination des actions en direction des entreprises et une accessibilité accrue des services en matière d'accompagnement en réponse aux enjeux de recrutement.

Cette modalité de coordination prendra appui sur les dynamiques déjà engagées telles que le « service public d'accompagnement des entreprises » initié par la Région Bretagne et les EPCI.

Des fiches actions sont consacrées aux modalités de mise en œuvre de cette « task force entreprise », elles doivent prendre en compte plusieurs des engagements indiqués ci-dessous également traduits en fiches action à apprécier comme outils méthodologiques. Elles décrivent également l'accompagnement régional proposé pour faciliter les démarches territoriales. Les travaux pourront démarrer dès novembre 2023 sur les territoires ciblés.

1. Mieux connaître et répondre aux besoins de recrutement

Pour apporter de meilleurs services aux entreprises, il est nécessaire d'une part de mieux connaître leurs besoins et d'autre part de leur apporter effectivement ces services, c'est-à-dire, « aller vers » elles. Dans les deux cas, une coordination plus étroite est requise entre les actions de développement économique et des actions d'emploi, de formation et d'accompagnement des entreprises dans leur recrutement, portées par les signataires dans leurs champs de compétences respectifs.

C'est pourquoi l'Etat et la Région, en lien avec les Métropoles, décident avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

Engagement #5 : Mettre en place une stratégie territoriale conjointe de prospection des employeurs, ce qui signifie en particulier :

- Identifier et mobiliser de façon coordonnée les "repéreurs d'offres" en lien avec les entreprises du territoire régional et susceptibles d'identifier leurs besoins de recrutement (réseaux consulaires, OPCO, ETT, URSSAF, organisations professionnelles d'employeurs...) pour mieux identifier les besoins de recrutement, en appui du réseau des conseillers entreprises de Pôle emploi présents à la maille des territoires (CTEFI et/ou Métropole et autres EPCI)
- Définir et déployer un plan de prospection renforcée, incluant les priorités et cibles de la prospection (par ex. entreprises identifiées par la Région, les Métropoles et les EPCI dans le cadre de leur compétence en matière de développement économique, restructurations, entreprises en développement, implantations, créations ou reprises d'activité, ou celles susceptibles de recruter dans l'année, ou encore les TPE/PME confrontées à des difficultés de recrutement).

Une fiche action précisera les modalités de cet engagement qui sera repris dans le cadre de l'expérimentation consacrée à la « task force entreprise ».

2. Coordonner une réponse adaptée aux besoins des entreprises

La multiplicité et le manque de lisibilité des services d'aide au recrutement ne facilitent pas les réponses aux difficultés de recrutement des entreprises. Pour y remédier, il est capital d'évoluer vers une porte d'entrée unique du service public de l'emploi (SPE) pour les entreprises, en renforçant notamment un interlocuteur privilégié facilitant l'accès aux services et aux dispositifs de façon plus personnalisée.

C'est pourquoi l'Etat et la Région initieront en lien avec les Métropoles et les EPCI concernés, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, les opérations suivantes :

Engagement #6 : Réaliser un inventaire des offres de service et initiatives existantes, jusqu'à la maille afin de l'intégrer à un portail régional qui sera mis à disposition des partenaires. Ce portail valorisera également de manière unifiée les offres d'emploi et de formation accessibles aux demandeurs d'emploi, les aides mobilisables, les services aux entreprises sur le territoire

Engagement #7 : Définir un plan d'action partagé de promotion de services et d'évènements de recrutement dans le cadre des travaux de la « task force entreprise » territoriale qui associera autant que faire se peut les branches professionnelles.

Une fiche action précise les modalités opérationnelles de ces engagements ainsi que le calendrier de réalisation.

*Dans le cadre du protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en Bretagne, **Brest métropole** définira une stratégie commune et partagée de construction et d'organisation d'actions & d'évènements en direction des entreprises et des publics.*

Prenant appui sur sa Stratégie Métropolitaine de Développement Economique Cap 2030 et à partir d'actions déjà amorcées sur le territoire, l'objectif sera de développer une coopération renforcée avec les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion afin de proposer une offre de services articulée et complémentaire.

Il s'agira d'une part, de proposer un support mutualisé à destination des acteurs économiques recensant les actions et évènements du territoire et d'autre part, de co-construire de nouvelles actions répondant aux besoins des entreprises et favorisant les recrutements inclusifs (laboratoire d'expérimentation) : connaissance de l'offre de services des partenaires emploi, rendre accessible et simplifier l'information, partage de bonnes pratiques...

3. Améliorer les parcours d'accompagnement des entreprises et leur proposer une ingénierie de recrutement simple, efficace et adaptée à leur situation

La Région et l'État décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

Engagement #8 : **Augmenter le nombre d'entreprises accompagnées** suivant leurs besoins, en promouvant l'offre de services aux entreprises en amont jusqu'en aval du recrutement :

- En amont, aider les entreprises à travailler sur leur « marque employeur » et leur « employabilité » en renforçant notamment le conseil en ressources humaines
- Lors du diagnostic : en identifiant mieux les problématiques RH de l'entreprise dès le début de la relation avec l'employeur au moyen d'un diagnostic rénové permettant de le réorienter vers un partenaire si besoin
- En aval, en proposant aux entreprises un appui à l'intégration des nouveaux salariés pour prévenir les ruptures anticipées de contrat (sensibilisation, entretiens de suivi, prévention des situations à risque...)

Engagement #9 : **Renforcer l'efficacité des mises en relation entre entreprises et candidats, via plusieurs leviers** :

- Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement des recrutements et de remobilisation qui ont fait leurs preuves, tels que l'immersion professionnelle, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE), les actions de formation de la Région Bretagne, la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), les « Job dating de proximité »
- Améliorer collectivement les processus de sourcing et de préparation des profils
Renforcer la collaboration avec les organismes de formation pour préparer les stagiaires à la sortie de formation et les positionner le plus rapidement possible sur les emplois disponibles

Une fiche action précise les modalités opérationnelles de ces engagements ainsi que le calendrier de réalisation.

Engagement #10 – Renforcer l’accompagnement de l’entrepreneuriat des demandeurs d’emploi

Dans la perspective d’augmenter le nombre de personnes repérées et accompagnées dans leurs démarches entrepreneuriales, en partenariat avec les Missions locales, Cap emploi, BPI France et les réseaux spécialisés, la Région et Pôle emploi veilleront à :

- Organiser des actions communes d’information sur les dispositifs d’accompagnement des demandeurs d’emploi ayant un projet entrepreneurial ;
- Repérer l’intentionnalité d’entreprendre dès la phase de diagnostic initial ;
- Orienter vers un acteur en capacité de réaliser un diagnostic plus approfondi et de proposer un accompagnement adapté dans le cadre des dispositifs existants.

Les demandeurs n’ayant pas abouti dans leur projet entrepreneurial se verront proposer un accompagnement vers l’emploi qui valorise leurs compétences et expériences acquises lors de la démarche de créateur ou repreneur d’entreprise.

Cette approche pourra être testée dans un premier temps sur un ou deux territoires, avant d’être progressivement élargie à l’ensemble de la région.

Une fiche action précise les modalités opérationnelles de ces engagements ainsi que le calendrier de réalisation.

4. Favoriser l’attractivité des secteurs d’activité et le développement économique de la région

Pour apporter un meilleur service aux entreprises, un travail basé sur des échanges réguliers avec les représentants des organisations professionnelles en Bretagne est réalisé depuis plusieurs années dans le cadre de contrats d’objectifs (Bâtiment - Travaux Publics - Pêche - Agriculture - Agroalimentaire - Métallurgie – Carrières et matériaux de construction – Aide à domicile) associant l’Etat, la Région et les partenaires sociaux. Les actions conduites ont permis jusqu’alors de disposer d’une connaissance avancée des besoins actuels et à venir de compétences dans ces secteurs d’activité. Il convient désormais d’aller plus loin pour développer l’attractivité de leurs métiers et une coordination plus étroite avec les acteurs de l’emploi et de la formation dans les territoires.

Engagement #11 – Renforcer l’attractivité des métiers en tension

- Favoriser la coordination des actions de découverte des métiers à l’échelle régionale et territoriale
- Poursuivre l’identification des métiers / secteurs en tension sur le territoire régional, en s’appuyant sur des ressources partagées, et ainsi cibler la stratégie de mobilisation de nouveaux viviers de candidats prêts à l’emploi
- Mettre en place un panel d’actions communes de sensibilisation et de découverte des secteurs et des métiers en tension et d’avenir, sous bannière État – Région – Pôle emploi élargie aux partenaires

Une fiche action précise les modalités opérationnelles de ces engagements ainsi que le calendrier de réalisation.

5. Renforcer l'engagement des entreprises

Face aux difficultés de recrutement, de nombreuses entreprises se sont engagées à diversifier leur modalité de recrutement, d'accompagnement et de fidélisation des publics en recherche d'emploi et souvent plus éloignés des profils proposés.

Plusieurs initiatives, le plus souvent soutenues par l'Etat et la Région, se sont mises en œuvre au niveau régional favorisant des actions de sensibilisation et de formation des entreprises en faveur de l'inclusion des demandeurs d'emploi.

La Région et l'Etat proposent de renforcer l'accompagnement à l'engagement des entreprises dans le cadre de ce protocole d'expérimentation, en portant une attention particulière aux TPE et TTPE. Cet objectif fait référence au chantier n°8 du CPRDFOP.

Engagement #12 - Accélérer l'engagement et l'inclusivité des entreprises de la région

- Recenser les initiatives en cours en faveur de l'engagement des entreprises et les faire connaître,
- Proposer une démarche régionale de sensibilisation et de formation à l'inclusion en lien avec les actions de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Mobiliser un maximum d'entreprises au sein des clubs d'entreprises et des organisations professionnelles en faveur de la découverte de leurs métiers et de leurs emplois et dans leur implication dans les processus de formation des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi (proposition de stages, actions de tutorat, recrutements...)
- Proposer aux entreprises une labellisation Entreprise inclusive et mesurer les impacts de ce qui est mis en œuvre au sein des entreprises :
 - Mettre en place une démarche de labellisation permettant de proposer aux entreprises qui le souhaitent de valoriser leurs engagements en matière de recrutements inclusifs,
 - Proposer aux entreprises qui se sont engagées dans une telle démarche et à celles souhaitant être labellisées, une mesure des impacts de leur politique de management et de recrutement inclusif.

Une fiche action précise les modalités opérationnelles de ces engagements ainsi que le calendrier de réalisation.

*Dans le cadre du protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi en Bretagne », **Rennes Métropole** proposera une action favorisant une meilleure implication des entreprises à l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi. Fort de son engagement inscrit dans le Pacte territorial pour l'emploi et le Plan de lutte contre les discriminations, Rennes Métropole et l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion se mobiliseront pour accélérer l'engagement et l'employabilité des entreprises.*

Il s'agira d'améliorer d'une part la culture de la relation à l'entreprise auprès de l'ensemble des professionnels des structures d'accompagnement des publics vulnérables. D'autre part, les acteurs impliqués construiront, à partir de l'existant, une offre de services aux entreprises facilitant les démarches inclusives : accès à une information sur les démarches à poursuivre, sur les outils existants, sur les bonnes pratiques...

Dans un premier temps la démarche, animée par We Ker et Pôle Emploi, travaillera à l'échelle métropolitaine. Et dans un second temps, une ouverture sera proposée aux autres EPCI pour arriver à l'échelle bassin d'emploi.

3. Mettre en œuvre une gouvernance plus efficace

La rénovation de la gouvernance du service public de l'emploi (SPE), pris au sens large, est une priorité de la réforme « Réseau pour l'emploi ». Celle-ci vise en effet une coopération renforcée, plus opérationnelle, plus efficace, mieux pilotée entre tous les acteurs dans le cadre de comités (régional, départemental, local) Réseau pour l'emploi.

L'enjeu en particulier sera d'améliorer la dynamique de projets, le pilotage et l'évaluation des plans d'actions à chaque échelon territorial de gouvernance et notamment à l'échelle du bassin d'emploi, d'améliorer la mise en commun des moyens des différents acteurs, en particulier de l'Etat, de la Région, des Départements, des Métropoles, des EPCI et des partenaires sociaux.

En Bretagne, la dynamique de coopération entre les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation est déjà éprouvée et constitue un socle solide à partir duquel mettre en œuvre progressivement la gouvernance Réseau pour l'emploi, en concertation avec les acteurs engagés et notamment les partenaires sociaux et les collectivités locales compétentes.

L'Etat et la Région, les collectivités locales et en association avec les partenaires sociaux, s'engagent à :

Engagement # 13 - Créer un continuum de gouvernance emploi-formation-insertion

La commission emploi formation du CREFOP :

Au niveau régional, les membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ont souhaité faire évoluer les modalités de gouvernance de l'instance régionale dans la continuité de l'adoption du CPRDFOP.

Ainsi, la commission emploi formation, co-présidée par l'Etat, la Région, les partenaires sociaux et associant les Départements et les Métropoles, sera prochainement installée. Elle est particulièrement en charge d'impulser les travaux de plusieurs chantiers du CPRDFOP. Son animation technique est confiée à Pôle emploi.

La commission emploi formation du CREFOP deviendra le Comité régional « Réseau pour l'emploi », conformément à la loi « plein emploi ».

Le Comité régional Réseau pour l'emploi aura pour missions principales de contribuer au pilotage et à la coordination de la mise en œuvre des missions du Réseau pour l'emploi, c'est-à-dire notamment l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des personnes à la recherche d'un emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Les commissions territoriales emploi formation insertion (CTEFI) :

Dans le prolongement des travaux initiés par l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) menée jusqu'à fin 2022, la Bretagne a engagé une réflexion collective sur l'élargissement du pilotage des Commissions territoriales emploi formation (CTEF), co-présidées jusqu'ici par l'Etat et la Région, aux collectivités locales en charge des politiques d'insertion (les Départements) et une association des deux Métropoles de Brest et de Rennes.

Une phase d'expérimentation s'est engagée fin 2022 pour une durée d'un an. Elle concerne 4 territoires (Brest, Saint-Brieuc, Auray-Vannes et Redon-Vallons de Vilaine). L'expérimentation vise notamment à co-construire une charte de gouvernance territoriale pour les politiques publiques locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion entre l'Etat, la Région Bretagne, les 4 Départements et les 2 Métropoles. La démarche porte également sur une rénovation des modalités d'animation et d'accompagnement des projets menés localement par les différents acteurs.

D'ici fin 2024, les CTEFI ont vocation à constituer les Comités locaux « Réseau pour l'emploi »

Pour la mise en œuvre expérimentale des Comités locaux « Réseau pour l'emploi », l'Etat, la Région, les Départements et les Métropoles s'appuient sur le modèle CTEFI actuellement mis en œuvre en Bretagne et notamment sur le fonctionnement de la CTEFI des Pays de Redon et des vallons de Vilaine qui fait actuellement l'objet de l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

Engagement # 14 - Expérimenter une gouvernance départementale

En complément du niveau régional et du niveau local, l'Etat et la Région proposent aux Conseils départementaux volontaires d'expérimenter la mise en place d'un Comité départemental « Réseau pour l'emploi », sous la co-présidence Préfet - Président du Conseil départemental, avec une représentation de la Région à sa gouvernance politique et stratégique, instance appelée à faire converger tous les comités en place à l'échelon départemental traitant des sujets « insertion », « levée des freins périphériques », « accompagnement de certains publics » (jeunes, allocataires du RSA, personnes en situation de handicap...).

En Bretagne, le Conseil départemental des Côtes-d'Armor est volontaire pour expérimenter cette gouvernance départementale dont l'objet sera de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des costarmoricains, notamment des allocataires du rSa.

Cette instance sera à travailler dans son périmètre, son fonctionnement et son animation, sur la base de la fiche action dédiée. Mais d'ores et déjà, la volonté est d'associer les partenaires sociaux et les acteurs de l'insertion-emploi costarmoricains.

Cette instance ne sera pas une instance de pilotage de la CTEFI mais devra poser des orientations stratégiques départementales en lien avec les spécificités et enjeux de l'insertion, de l'accès et du maintien dans l'emploi costarmoricains (sur la base du diagnostic départemental partagé). Cette instance devra également travailler sur les problématiques identifiées notamment par la CTEFI, pour apporter des réponses opérationnelles : dans ce cadre, l'instance départementale sera nourrie des travaux de la CTEFI mais également, des contributions des partenaires et des évaluations des politiques et dispositifs emploi-formation-insertion mis en œuvre dans le département.

Cette instance devra s'articuler avec le futur Pacte des Solidarités, dans son axe 2 afin de mettre en cohérence les 2 démarches et répondre à l'objectif de ne pas multiplier les instances départementales.

L'esprit de cette instance s'inscrira dans la continuité de celui du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) expérimenté durant 3 ans en Bretagne à savoir, une coopération de l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation, dans le respect de leurs compétences et missions respectives, pour optimiser ou améliorer la cohérence de l'action publique locale par des réponses concertées, adaptées aux besoins des usagers (demandeurs d'emploi et entreprises) et opérationnelles.

La mise en œuvre de cet engagement sera l'occasion de préfigurer la fonction opérationnelle d'appui, de soutien des instances de gouvernance de « Réseau pour l'emploi » par Pôle emploi, futur opérateur France Travail.

Une fiche action décline les modalités de mise en œuvre de la gouvernance régionale, départementale et locale en concordance avec les objectifs poursuivis par la démarche « Réseau pour l'emploi ». Elle précise plus en détail l'instauration de l'expérimentation de la gouvernance départementale sur les Côtes d'Armor.

Engagement #15 - outiller la gouvernance d'un outil partagé d'analyse et d'aide à la décision sur les besoins en compétences à l'échelle régionale et territoriale

Le déploiement d'un outil d'analyse des besoins à la maille « compétences » doit permettre de mieux connaître et anticiper les évolutions en œuvre et de repérer les écarts entre les besoins des employeurs, l'offre de formation et les compétences disponibles sur le marché du travail (compétences détenues par les demandeurs d'emploi). L'enjeu est d'adapter l'offre de formation en termes de compétences visées afin de mieux répondre au besoin des entreprises et des demandeurs d'emploi ainsi que d'accompagner les mobilités professionnelles. Il a vocation à outiller les différents niveaux de gouvernance et à favoriser l'analyse croisée des besoins en compétences à l'échelon régional et territorial, notamment dans le cadre des CTEFI.

L'outil implique le partage, entre les partenaires, des informations et des données nécessaires à cette analyse, en référence aux recommandations issues de la concertation nationale « Réseau pour l'emploi ». Ils mobiliseront autant que de besoin leurs propres producteurs de données (GREF, observatoires de branche, etc ...)

4. Organiser l'expérimentation régionale « Réseau pour l'emploi »

L'ambition d'efficacité et de transformation portée par ce protocole pour relever le défi du plein et bon emploi sur le territoire de la région invite à une organisation spécifique qui garantisse que les engagements pris apportent effectivement les impacts attendus.

La commission régionale emploi formation du CREFOP suit l'exécution des engagements du protocole et leur évaluation.

Les travaux de la commission sont régulièrement rapportés **au bureau du CREFOP**.

L'enjeu du partage des données et des outils de pilotage communs est crucial pour faciliter la coordination opérationnelle entre les acteurs, suivre les résultats et identifier le cas échéant les actions correctrices à mener. C'est pourquoi la commission régionale emploi formation du CREFOP veillera à établir une cartographie des données et des outils disponibles (bases de données, applications, sites, tableaux de bord...), et co-définir les indicateurs de suivi des mesures prévues par le présent protocole.

Enfin, la Région et l'Etat décident, avec Pôle emploi, d'assurer une communication conjointe sur l'ensemble des opérations conduites au titre de ce protocole tant lors des événements organisés que dans les outils, les supports qui pourraient être adaptés ou mis en place à l'occasion de la mise en œuvre de l'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en Bretagne.

Les parties s'engagent à respecter, chacune pour ce qui la concerne, les dispositions du présent protocole, dans le cadre d'une coopération renforcée construite sur les bases de relations déjà régulières et fluides. Toute modification de ses conditions ou modalités d'exécution pourra faire l'objet, d'un commun accord, d'un avenant, selon des modalités à déterminer, par exemple pour assurer la mobilisation opérationnelle de l'offre de service d'un partenaire ou d'un opérateur spécialisé dans le cadre de cette préfiguration.

Les mesures législatives et réglementaires issues du projet de loi « pour le plein emploi » ont bien entendu vocation, lors de leur mise en application, à s'imposer aux dispositions de ce protocole d'expérimentation et à prendre leur relais.

Fait à Rennes, le XXX

En trois exemplaires originaux,

Pour l'Etat
Le Préfet de Bretagne

Pour la Région Bretagne
Le Président

Philippe GUSTIN

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour le Département des Côtes d'Armor
Le Président

Christian COAIL

Avec l'appui opérationnel de Pôle emploi Bretagne

(France Travail au 01/01/2024)

Le Directeur régional

Frédéric SEVIGNON